



RÉPUBLIQUE FRANCAISE
MAIRIE DE BRUGUIERES

Procès-verbal
CONSEIL MUNICIPAL
20 avril 2026

Séance du 20 avril 2026



Publié le : 17/06/2026 10:15 (Europe/Paris)

Collectivité : Bruguières

https://www.mairie-bruguieres.fr/documents_administratifs/66892

Mairie de Bruguières

Place de la République 31150 Bruguières

05 62 22 99 33 | accueil@mairie-bruguieres.fr | www.mairie-bruguieres.fr

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 20 avril 2026 à 18 h 30

	État présence	Présents	Pouvoirs	Excusés
Délibérations	<p>Nombre de membres en exercice : 29</p> <p>Nombre de membres présents : 26</p> <p>Ont donné pouvoir : 3</p> <p>Excusés : 0</p> <p>Date de convocation : 7/04/2026</p>	<p>Eléonore BARTHE, Bruno BEHEREGARAY, Carlos BICO, Philippe BORIES, Pascale BOUSQUET, Sybille CAZAUX, François CHABAUD, Jean Luc CHABOSI, Adrien CRASSAC, Mylène DAZET PLANTADE, Joëlle DOLIQUE, Raphaël DUMAS, Sandrine ESTAMPES, Florent EVEILLARD, Hervé FOURNET FAYAS, Laurent GUERRE, Laurent GONCALVES, Marie Sophie JANNO, Stéphanie LAGORIO, Magali MARTIN RIVALS, Bruno MAURY, Alain ROUX, Géraldine RUSCASSIER, Bruno SERRA, Arnaud SIGU, Nathalie VELOUPOULE</p>	<p>Marlène JAMIN à Carlos BICO, Constance PERNEY à Adrien CRASSAC, Karine RAU à Hervé FOURNET FAYAS</p>	Aucun

Ouverture de la séance à 18 h 30.

Monsieur Jean-Luc CHABOSI est désigné secrétaire de séance.

Séance du 20 avril 2026



PROCÈS-VERBAUX

- Procès-verbal du 15 décembre 2025

Monsieur Arnaud SIGU demande s'il y a des questions relatives à l'approbation du procès-verbal du 15 décembre 2025.

Monsieur Philippe BORIES répond qu'il n'a rien à ajouter après consultation de ses anciens collègues.

- Procès-verbal du 21 mars 2026

Monsieur Philippe BORIES indique qu'il a transmis une petite modification à apporter. Il s'agit de quatre phrases manquantes sur une délibération relative à la Commission des finances lors de son échange avec Monsieur Arnaud SIGU.

Monsieur Arnaud SIGU mentionne que la modification sera apportée.

Résultat du vote : Unanimité

Abstentions	0
Pour	29
Contre	0

Monsieur Adrien CRASSAC souhaite intervenir. Il remercie Monsieur Arnaud SIGU de lui laisser la parole.

« Le 9 avril, lors du premier Conseil métropolitain, vous avez été élu Vice-président de la Métropole toulousaine en charge de l'eau et de l'assainissement. Nous tenions à vous féliciter pour cette ascension aussi fulgurante qu'inattendue. Cette information, en réalité, met en lumière deux choses bien différentes.

La première, votre siège de Vice-président vous oblige à être comptable dès maintenant de la conduite politique des affaires métropolitaines. Vous avez fait le choix de soutenir, de vous inscrire et de siéger aux côtés de Monsieur MOUDENC et de son groupe politique de droite au sein de l'exécutif métropolitain. Cela clarifie objectivement votre position politique. Les parallèles ont leurs limites, mais afin de vulgariser, pour les moins imprégnés du fonctionnement de notre collectivité, vous êtes une sorte de ministre métropolitain. Pour cela, il ne vous sera plus possible de sortir l'argument déculpabilisant disant que ce n'est pas de votre faute, mais de la faute de la Métropole. Vous êtes maintenant un des premiers responsables de la politique métropolitaine, pour le meilleur comme pour le pire. L'élection du 15 mars a fait de vous le représentant de Bruguières à la Métropole, celui du 9 avril a fait de vous le représentant de la Métropole, notamment à Bruguières.

Le second point mis en lumière est le fait que vous ayez la charge de l'eau et de l'assainissement. Quand nous avons appris la nouvelle, nous nous sommes empressés de vérifier vos engagements de campagne sur ces questions et autant vous dire que nous avons été quelque peu déçus. Rien ! Zéro ! Aucune de vos propositions programmatiques, aucune des propositions sur lesquelles vous avez été élu pour lesquelles les citoyens bruguiérois ont voté pour vous, aucune ne porte de près ou de loin sur cette thématique. Nous, qui croyons à la démocratie et ne pensons pas que les électeurs votent pour une personne, mais pour le programme qu'elle porte, nous avons ainsi quelques difficultés à comprendre avec quel mandat, quelle légitimité démocratique vous allez vice-présider à la Métropole. J'en profite pour informer que notre

Séance du 20 avril 2026



liste « Bruguières, Bâtissons la démocratie » avait travaillé en amont sur ce sujet. Si cela peut vous inspirer, voilà ce qu'il y avait dans notre programme :

- « Militer pour un retour à une gestion 100 % publique de l'eau potable, de l'assainissement et de l'eau pluviale. Les contrats signés en 2020 déléguant pour douze ans la gestion de l'eau et de l'assainissement à Veolia et Suez viendront à échéance en 2032. C'est donc pendant le prochain mandat, celui-ci, que se décidera de passer en régie publique ou de lancer une nouvelle DSP. L'eau étant et devant rester un bien commun, nous porterons la voix au sein de la Métropole pour un retour à une gestion publique ».

Vous l'aurez noté, la fin du contrat avec Veolia et Suez sera effective en 2032, donc si notre programme vous inspire, cela vous laisse six ans pour anticiper et enfin sortir l'eau, ce besoin essentiel, du caractère spéculatif des entreprises privées.

Autre point sur lequel nous voudrions vous faire réfléchir : la tarification progressive et non saisonnière comme imposée par vos prédécesseurs et pourquoi pas même la gratuité des premiers mètres cubes ? Cela garantirait à tous et surtout aux plus précaires, l'accessibilité à l'eau pour les besoins nécessaires. Cette politique de prix permettant une tarification différenciée selon les usages serait donc plus solidaire, mais aussi plus écologique, comme le prouve son application opérationnelle à Muret où elle se traduit par une baisse moyenne de la consommation par abonné de 26 %. Les excédents d'une telle politique, débarrassés des dividendes actionnariaux et des surcoûts de fonctionnement, pourraient prioritairement permettre deux choses :

- la première, la rénovation massive du réseau pour réduire les fuites afin d'éviter le gaspillage à terme et faire des économies ;
- la seconde, une hausse de l'exigence qualitative, notamment en prenant en charge le traitement le plus complet possible des polluants éternels comme les PFAS retrouvés dans l'eau toulousaine par une étude menée conjointement par les associations UFC Que Choisir et Générations Futures.

J'ajouterai que d'autres sources d'inspiration peuvent vous accompagner dans votre nouveau mandat, comme le passage en régie publique de l'eau de la Métropole lyonnaise ou même les travaux de l'association Eau Secours 31.

Sur la partie assainissement, nous trouvons sur le site de la Mairie une carte fournie par Toulouse Métropole signifiant que notre STEP (Station d'épuration des eaux usées) est calibrée pour 6 000 Eh (équivalents-humains). Bien sûr, le recensement récent n'a pas donné pour le moment le chiffre définitif, mais la barre des 6 000 habitants est de toute façon déjà dépassée depuis au moins 2020.

Nous espérons donc que ce sujet communal, qui n'apparaissait pas non plus dans votre programme, profitera de votre nouvelle fonction métropolitaine pour être efficacement traité ». Merci.

Monsieur Arnaud SIGU remercie Monsieur Adrien CRASSAC pour ses encouragements. Il souligne qu'il n'est pas obligé de lui répondre, mais il va quand même le faire même si ce n'est pas à l'ordre du jour, ce qui permettra de clarifier certaines choses.

Il confirme qu'il a bien été élu à la Vice-présidence de l'eau et l'assainissement du Conseil métropolitain. Il ajoute que cette nomination vient de la part de Jean-Luc MOUDENC qu'il remercie pour cette nomination et pour sa confiance. Comme l'a dit Monsieur Adrien CRASSAC, cette délégation est stratégique et importante d'un point de vue environnemental parce que la gestion de l'eau va être primordiale pour les années à venir. Il en a bien conscience. Il ajoute que l'assainissement concerne également des problèmes de santé publique et qu'il va y avoir des investissements lourds à mettre en place sur l'ensemble des communes. Il tient à rassurer les élus et les Bruguiérois sur le fait que cela ne diminuera en rien son implication pour Bruguières. Le but est de continuer à être présent pour les Bruguiérois et à gérer les dossiers bruguiérois. Cette Vice-présidence lui permettra d'être présent sur la Métropole et d'appuyer tous les dossiers qui pourront servir aux Bruguiérois. En outre, cette délégation l'oblige vis-à-vis des 37 communes et des milliers d'habitants de la Métropole. Il tient à souligner que l'engagement n'est pas politique. Il ajoute que personne

Séance du 20 avril 2026



n'est encarté et qu'il ne l'est pas non plus. Il précise que c'est un engagement citoyen et qu'il continue à le faire. Il ajoute qu'il ne pouvait pas refuser cette proposition qui va lui permettre d'avoir un poste qui lui donnera l'opportunité d'appuyer les dossiers du Nord toulousain. Il considère que l'on ne peut refuser une délégation telle que l'eau et l'assainissement. Il indique que son engagement auprès de Jean-Luc MOUDENC n'a rien à voir avec la politique. Il ajoute que Monsieur Adrien CRASSAC peut dire ce qu'il veut et que s'il ne le croit pas, ce n'est pas très grave. En tout cas, il remercie Monsieur Jean-Luc MOUDENC pour cette marque de confiance.

Il précise qu'il ne s'est pas caché derrière la Métropole et n'a jamais dit : « Ce n'est pas moi, c'est la Métropole ». Il invite Monsieur Adrien CRASSAC à relire tous les comptes rendus, car il ne s'est jamais caché derrière la Métropole et cela continuera, peut-être a-t-il dit sur certains dossiers que c'était une délégation faite à la Métropole, que c'étaient à eux de voir et qu'il appartenait à Bruguières de porter réclamation sur certains services. Il rappelle qu'une délégation a été transmise à la Métropole, notamment sur plusieurs dossiers tels que la voirie. Il demande à Monsieur Adrien CRASSAC de ne pas s'inquiéter, car il ne changera pas son fusil d'épaule sur ce sujet.

Il reconnaît qu'il y a des dossiers importants, notamment la DSP. Il indique que dans le pacte de gouvernance, aucune hypothèse n'est écartée, ni le retour à la régie. Ce travail sera mené avec les délégataires et Sacha BRIAND qui est en charge des délégations de service public. Il sera vigilant pour que les bonnes décisions soient prises en tenant compte de tous les éléments. Il convient que des exemples montrent le retour à la régie, notamment à Lyon. Il souligne que d'autres exemples montrent que la DSP est aussi une bonne solution. Il indique qu'au bout d'un mois, il ne peut pas répondre sur ce sujet. Il souligne que la Métropole a cinq ans pour y répondre.

S'agissant de la tarification, il existe aujourd'hui une tarification saisonnière et il ne pense pas que ce soit à l'étude au bout de deux ans. Au-delà du prix, l'idée était de comprendre que l'été, il y a des problèmes d'eau. Il va falloir faire attention et améliorer la gestion de l'eau utilisée l'été. L'idée est de voir si la tarification double a eu un impact.

Il ajoute que la station d'épuration fait partie des stations qui sont surveillées. S'il doit y avoir des travaux, il y en aura évidemment. L'idée n'est pas de laisser une station avec tous les risques que cela comporte. La station sera améliorée si elle doit l'être.

Séance du 20 avril 2026



DECISIONS

2026-01	Modification de la régie de recettes et d'avances pour les manifestations et actions culturelles instituée le 6 janvier 2004
2026-02	Occupation temporaire domaine public - Parking BASCALA - Théâtre Guignol 24-25 février 2026
2026-03	Occupation temporaire domaine public - Place République TAST'ILE
2026-04	Encaissement pour compte de tiers Association Regarts
2026-05	<p>Autorisation d'ester en justice pour saisine du Tribunal administratif en vue de l'expulsion des citoyens français itinérants</p> <p>Même si les concitoyens visés ont déjà quitté le parking du Bascala, Monsieur Adrien CRASSAC indique que son groupe souhaite se positionner symboliquement contre cette sollicitation du tribunal administratif dans l'objectif de les expulser. Pour expliquer son positionnement, il voudrait mettre en avant deux raisons.</p> <p>La première est que son groupe est profondément antiraciste et qu'il est farouchement contre tout type de discrimination. Les gens du voyage ont le droit de vivre leur nomadisme comme ils le désirent. Ils sont totalement légitimes à occuper l'espace public. Il ajoute qu'il n'y aura pas de point Godwin aujourd'hui, mais il recommande la lecture du sixième rapport périodique de la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI) du Conseil de l'Europe de 2022. En conclusion, il recommande la lecture du sixième rapport période de la Commission Européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI) qui formule 15 recommandations étayées et expliquées, notamment de : « Reconnaître les caravanes comme type de logement et revoir le régime dérogatoire interdisant leur stationnement en dehors des seules aires spécifiquement désignées à leur intention et limitant leur durée de stationnement ». C'est un sujet qui aurait pu être aux mains de la commission Vivre ensemble et dynamique locale, mais malgré son titre, il note que celle-ci ne s'occupe pas du vivre ensemble et de la lutte contre la discrimination.</p> <p>La seconde explication est que depuis le 31 mai 1990, la loi sur le logement, dite loi Besson, oblige Bruguières en tant que ville de plus de 5 000 habitants de prévoir : « des conditions de passage et de séjour des gens du voyage sur son territoire par la réservation de terrains aménagés à cet effet ». À date, à Bruguières, aucun terrain n'est aménagé. Demander à la justice l'intervention de forces de l'ordre alors que Bruguières est hors la loi sur le sujet lui semble ironique et cynique.</p> <p>Monsieur Arnaud SIGU indique que la Métropole a fléché un terrain. Dès qu'un accord aura été trouvé avec le propriétaire, il y aura effectivement une aire, parce que c'est une obligation. C'est une délégation de la Métropole et une compétence de la Métropole. Il ajoute que s'il y a d'autres campements illégaux, la même solution sera appliquée en demandant au tribunal administratif de se prononcer pour une expulsion. Il précise qu'il n'y a pas de problème de racisme, mais que ce campement est illégal.</p>

Séance du 20 avril 2026



2026-06	Occupation temporaire domaine public - Place République Terrasse NAMTHA

Séance du 20 avril 2026



Publié le : 17/06/2026 10:15 (Europe/Paris)

Collectivité : Bruguières

https://www.mairie-bruguieres.fr/documents_administratifs/66892

Mairie de Bruguières

Place de la République 31150 Bruguières

05 62 22 99 33 | accueil@mairie-bruguieres.fr | www.mairie-bruguieres.fr

2026-20-04-26	Adoption du compte financier unique pour l'année 2025
---------------	---

Monsieur Carlos BICO explique que le Compte financier unique (CFU) est établi en fin d'exercice par le Maire en collaboration avec le comptable public. Il constitue le bilan financier de la Commune. Il rapproche les prévisions budgétaires inscrites au budget primitif des réalisations effectives en dépenses et en recettes pour les deux sections. Son objectif est de dégager les résultats de l'exercice 2025.

Monsieur Philippe BORIES rappelle que l'analyse des résultats a été évoquée quelque peu lors du débat d'orientation budgétaire qui avait vocation à débattre sur le prochain budget primitif, mais en s'appuyant quand même sur les résultats de l'exercice 2025. Le résultat met toujours en avant un excédent, mais également un certain nombre d'écart entre les dépenses budgétées et celles qui n'ont pas été réalisées. La question est de savoir si le fait qu'elles ne soient pas réalisées vient du fait que l'on se soit trompé en pensant faire alors que finalement ce n'était pas utile ou du fait que l'on n'ait pas pu faire. Il estime que ce n'est pas clairement explicité. Il constate un taux de réalisation de 85 % dans le fonctionnement et un taux beaucoup moins important en termes d'investissement à hauteur de 30 %.

S'agissant des projets prévus dans le budget primitif 2025, il donne l'exemple de la réfection des terrains de tennis extérieurs qui est déplacée sur l'année 2026. Il ajoute qu'un certain nombre de projets avaient été également actés, comme la vidéoprotection, mais cela n'a pas été fait.

Il estime que ce CFU permet de voir que la situation de la gestion du Bascala entraîne un déficit important. Il espère que la situation arrivera un jour à aller vers un résultat neutre qui permette de ne plus avoir de déficit.

Dans la mesure où son groupe n'avait pas voté le budget 2025, il indique qu'il va de soi qu'il s'abstiendra sur ce vote concernant le Compte financier unique. Il s'agit de ne pas valider les choix qui ont été effectués par la majorité municipale au cours de cet exercice dans l'exécution du budget, mais avec le plein respect du travail réalisé par le comptable public, puisque le CFU inclut le travail qui a été fait auparavant sur le compte de gestion par le comptable public. La qualité du travail réalisé n'est donc pas remise en cause.

Monsieur Carlos BICO demande à Monsieur le Maire de quitter la séance avant le vote.

Résultat du vote : 1 ne prend pas part au vote, 3 abstentions

Abstentions	3
Pour	25
Contre	0
Ne prend pas part au vote	1

2026-20-04-27	Affectation des résultats de l'année 2025
---------------	---

Monsieur Philippe BORIES demande dans quel but est réalisé le report partiel en fonctionnement.

Monsieur Carlos BICO explique que ces 700 k€ sont récupérés pour les projets d'investissement 2026 qui s'élèvent à peu près à 1 M€ sur de l'investissement de fonctionnement de la collectivité. Comme cela a été vu en Commission Finances, cela permettrait d'acheter, par exemple, le camion-benne électrique. Ce montant est évalué pour pouvoir venir investir environ 900 k€ sur le budget primitif.

Monsieur Philippe BORIES demande si cela concerne du matériel divers.

Séance du 20 avril 2026



Monsieur Carlos BICO répond que ce n'est pas seulement le cas. Il mentionne l'existence d'une liste non exhaustive dans la note de synthèse.

Résultat du vote : 3 abstentions

Abstentions	3
Pour	26
Contre	0

2026-20-04-28	Bilan des cessions et acquisitions pour l'année 2025
---------------	--

Résultat du vote : 3 abstentions

Abstentions	3
Pour	26
Contre	0

2026-20-04-29	Adoption du budget primitif pour l'année 2026
---------------	---

Monsieur Carlos BICO explique que le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses prévisionnelles et des recettes prévisionnelles autorisées et prévues pour l'année 2026. Il respecte les principes budgétaires (annualité, universalité, unité, équilibre et sincérité). Ce budget a été établi avec la volonté de prioriser les dépenses d'investissement qui visent :

- à réduire les dépenses de fonctionnement, et notamment celles permettant la réalisation d'économies d'énergie ;
- à entretenir le patrimoine communal ;
- à renforcer l'accessibilité de certains bâtiments communaux ;
- à l'amélioration du cadre de vie pour les Bruguiérois ;
- à moderniser les procédures et renforcer la dématérialisation en interne.

Monsieur Philippe BORIES a quelques remarques concernant le dernier Conseil municipal pour lequel ils n'ont pas eu le procès-verbal. Il souligne que ce qui a pu être relevé n'a pas pu être vérifié.

Il indique que certaines questions ont été renvoyées au vote du budget. Il n'y avait pas eu de réponse aux questions, donc elles vont être repostées aujourd'hui.

S'agissant de l'articulation entre le Conseil municipal, les commissions, le rapport d'orientation budgétaire et le débat d'orientation budgétaire, il rappelle que la Commission Finances a pour rôle de préparer les données du rapport d'orientation budgétaire. Les échanges au sein de la Commission Finances ont vocation à nourrir ce rapport de manière à avoir une base de discussion pour le débat d'orientation budgétaire qui relève de la compétence du Conseil municipal. Il constate que cela n'a pas été le cas puisque ce rapport a été diffusé à tous les conseillers avant la tenue de la Commission Finances. Le calendrier serré de cette année d'élections peut en partie expliquer cette accélération de l'envoi des documents directement aux conseillers, sans que la Commission Finances ait pu travailler auparavant. Il estime qu'il est inexact de préciser que le débat doit avoir lieu en Commission Finances, comme cela a pu être précisé lors du dernier conseil du 30 mars. Il rappelle que le débat budgétaire est bien l'affaire du Conseil municipal. Un débat a pu permettre d'échanger sur un certain nombre de sujets. Il pense qu'il va être important de bien situer la compétence de la Commission Finances et la compétence du Conseil municipal pour ce qui concerne le budget.

Séance du 20 avril 2026

Monsieur Carlos BICO souligne que le calendrier était relativement serré. Il ajoute qu'il tient beaucoup à la démocratie et rappelle que les commissions n'étaient pas obligatoires pour pouvoir avoir un débat d'orientation budgétaire en Conseil municipal et le vote du budget. Il précise qu'il a tenu à ce que ce soit le cas parce qu'en démocratie, il est important d'avoir des débats, peut-être à huis clos, mais ils sont tout aussi importants qu'aujourd'hui, même si ce n'est pas diffusé. Le calendrier ayant été très serré, il remercie les services pour leur travail.

Monsieur Philippe BORIES indique que rien n'empêche la Commission de débattre, mais qu'il n'y a aucune obligation. Ceci étant, il estime qu'au cours du débat d'orientation budgétaire en Conseil municipal, on ne peut pas se permettre de dire que l'on renvoie au travail qui aurait dû être fait à la commission. Il souligne que le débat a lieu en Conseil municipal.

Monsieur Carlos BICO considère que c'est Monsieur Philippe BORIES qui le dit.

S'agissant du budget 2026, Monsieur Philippe BORIES rappelle que lors du débat d'orientation budgétaire, un certain nombre d'éléments avaient été relevés, notamment sur l'augmentation des recettes du Bascala et les types de travaux d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments. La campagne anti-moustiques avait été expliquée, il ne va pas y revenir. Il note qu'en termes de planification, le budget s'en tient au fonctionnement ordinaire de la Commune, bien loin de la planification annoncée lors de la campagne électorale où on était parti sur un plan pluriannuel en précisant que ce plan pluriannuel d'investissement du budget communal est financé, planifié et réalisable. Il considère que s'il est planifié, cela veut dire qu'il existe. Il ne le voit pas transparaître dans cette première année d'exercice du mandat. Il constate que cela manque un peu d'ambition, comme cela avait évoqué fin mars. Certes, c'est une gestion en bon père de famille, comme on a l'habitude de le faire à Bruguières, qui permet de dégager une épargne et qui peut permettre, avec les excédents que l'on ritualise chaque année, d'avoir une réserve au cas où, puisque c'est un souci important exprimé au dernier Conseil municipal.

Il convient que ce budget se distingue des pratiques habituelles à Bruguières où les premières années du mandat étaient l'occasion d'augmenter les ressources, notamment avec la part communale de la taxe foncière. Il estime que l'on est sur un autre registre et une autre approche, ce qui est une bonne chose pour une première année. Il lui semble que ce budget est en deçà des besoins effectifs des Bruguiéroises et Bruguiérois au regard de l'évolution de la population. Il ajoute que ce manque d'ambition, avec des réalisations urgentes qu'il serait bon de mener, que ce soit sur le plan social ou sur le plan de développement et d'entretien de la Commune, l'interroge quant à la pertinence du projet qui ne signifie pas fortement cette inscription dans une dynamique et une volonté de construire le Bruguières de 2050. Il ne le voit pas apparaître en tant que tel.

Il rappelle le point préoccupant au sujet de l'assainissement évoqué par son collègue tout à l'heure.

Il ajoute que les éléments d'analyse et les documents suite au débat d'orientation budgétaire de fin mars conduisent son groupe à ne pas être en situation d'être favorable et d'adopter ce budget 2026. Il se dit déçu de ne pas avoir une ambition plus forte dès cette première année au regard des moyens dont dispose la Commune.

Monsieur Carlos BICO répond que le groupe majoritaire évite de se précipiter parce que si l'on se précipite trop vite, on peut ensuite le regretter. Construire un budget municipal, c'est avant tout anticiper. Il s'agit d'évaluer les dépenses de fonctionnement des services comme la consommation d'électricité, le coût d'entretien des bâtiments, l'augmentation des assurances ou encore les différents prélèvements, tout en acceptant certaines incertitudes. En effet, certaines charges ne sont pas connues avec précision au moment de l'élaboration du budget. C'est le cas par exemple du prélèvement SRU. En 2025, il avait été estimé à 96 k€, mais le montant réel demandé s'est finalement élevé à 32 k€, ce qui fait 63 k€ d'économies sur le budget, sans incidence sur la qualité rendue aux Bruguiérois. Il ajoute que, par ailleurs, un budget repose aussi sur des devis qui peuvent évoluer. Les estimations initiales donnent souvent lieu à des ajustements et à des négociations lors de la mise en œuvre des projets. Par exemple, lors de l'achat du camion-benne

Séance du 20 avril 2026



électrique, revendre l'ancien est aussi dans la négociation. À l'inverse, certains devis peuvent être revus à la hausse, notamment sous l'effet de l'inflation. Aujourd'hui, la hausse du prix du carburant a des répercussions directes sur de nombreux coûts, y compris celui des matériaux comme le plastique. Ainsi, un budget est un outil vivant qui évolue et s'adapte en permanence. Il ne s'agit pas d'une science exacte, mais d'un équilibre à trouver entre prévision et réalité. C'est pourquoi une gestion rigoureuse est essentielle. L'excédent dégagé en 2025 est réinjecté dans le budget 2026. Il permet non seulement d'aborder cette nouvelle année avec davantage de sérénité et en intégrant les incertitudes, mais aussi en préparant l'avenir. Il ajoute que le groupe majoritaire ne se précipite pas, mais anticipe ce qui va se passer l'année prochaine. Chaque année, environ 900 k€ d'investissements directs d'équipements sont nécessaires pour maintenir la qualité des services publics, mais aussi pour donner aux agents les moyens de travailler dans leur quotidien. Cet effort d'investissement s'inscrit dans une stratégie financière équilibrée afin de réaliser également les différents projets lors du mandat, reposant sur un montage associant l'apport de la Commune, le recours à l'emprunt et la mobilisation de subventions, comme un budget familial. Lors de l'achat d'une maison, la banque identifie le potentiel d'emprunt des acheteurs et garantit un taux d'endettement en dessous de 30 %. Un apport sera demandé afin de financer l'achat et les frais annexes comme les droits d'enregistrement. Et si ce n'est pas suffisant, les acheteurs demandent une aide à un parent pour boucler leur montage financier. C'est la même chose pour la Commune. La capacité d'emprunter dépend de la bonne santé financière de la Commune. Ne pas être déficitaire, mais excédentaire, permet de mieux négocier le taux d'emprunt. L'excédent correspond à l'apport et l'aide des parents correspond aux subventions.

Il ajoute que tous les projets ne peuvent pas être réalisés en 2026. Ils s'anticipent. L'audit énergétique abordé en Commission Finances permettra d'investir massivement sur les écoles en 2027. Il indique que la vidéoprotection ne se fait pas d'un claquement de doigts. Il souligne que des investissements vont être utiles aux Bruguiérois. Il ne faut pas dire l'inverse. Pour Bruguières, en 2026, c'est 900 k€ d'investissements d'équipements obligatoires. En 2027, le coût de rénovation viendra impacter forcément le budget et il sera différent. Soyons prudents, on anticipe, mais c'est notre budget.

Monsieur Adrien CRASSAC indique qu'il est complètement d'accord avec Monsieur BICO sur le fait de ne pas se précipiter, anticiper et chercher des subventions. Il note que cela fait deux ans qu'il est à la Mairie...

Monsieur Carlos BICO précise qu'il est à la Mairie depuis le 15 mars 2026.

Monsieur Adrien CRASSAC constate que c'est à peu près la même équipe qui a été renouvelée. Il ajoute que le groupe majoritaire ne va pas pouvoir attendre les résultats des audits ou des analyses de stabilité pendant six ans. Il va falloir réussir à concrétiser un peu tout cela.

Monsieur Carlos BICO demande à Monsieur Adrien CRASSAC d'être respectueux.

Monsieur Adrien CRASSAC répond qu'il l'est complètement. S'agissant des dépenses de fonctionnement, il remarque qu'il n'y a qu'une demande de recrutement d'une ATSEM apprentie et pas de deux comme cette année.

Monsieur Carlos BICO indique que comme Monsieur Adrien CRASSAC le sait, le groupe majoritaire anticipe. Comme il l'a dit en commission, s'il y avait besoin de deux alternants, il y en aura deux et s'il y avait besoin de trois alternants, il y en aura trois. Mais aujourd'hui, il y a une classe provisoire et si celle-ci reste ouverte, il y aura une ATSEM alternante en plus. Si cette classe provisoire ferme, il faudra s'adapter, mais pour l'instant, c'est anticipé.

Monsieur Adrien CRASSAC demande si des informations permettent de penser qu'il n'y a besoin que d'une seule ATSEM et pas de deux, puisque c'est budgétisé sur une seule.

Monsieur Carlos BICO répond que les effectifs seront communiqués lors de la question orale en fin de Conseil municipal.

Séance du 20 avril 2026



Monsieur Arnaud SIGU précise qu'il en est à son quatrième mandat ainsi que Monsieur Adrien CRASSAC, même s'il a été coupé. Il sait donc comment cela se passe : on respecte la démocratie, on fait un programme et on attend les élections pour lancer les grandes manœuvres. Il lui demande de ne pas s'inquiéter et précise que des choses seront faites en 2027, 2028 et 2029. Les élections ont eu lieu le 15 mars. Certains dossiers étaient déjà lancés et d'autres vont voir le jour. Comme d'habitude, une analyse sera effectuée et ensuite, les projets seront lancés, mais c'est un peu lent. Il rappelle que 2008, 2014 et 2020 ne sont pas les années où ont été faites le plus de choses parce qu'il faut attendre d'être élu pour lancer les dossiers. Il rappelle que, comme le disait Monsieur Carlos BICO, la démocratie est respectée. Il demande à Monsieur Adrien CRASSAC de ne pas s'inquiéter et indique que cela va démarrer en temps et en heure. Ils auront l'occasion de débattre sur les projets et les promesses que le groupe majoritaire compte bien tenir.

Monsieur Philippe BORIES souligne qu'il n'a pas fait autant de mandats que Monsieur Arnaud SIGU puisqu'il en a fait qu'un entre 2001 et 2008, ainsi que le dernier, mais il s'avère que sur les deux derniers mandats, des audits énergétiques ont été réalisés, mais n'ont abouti à rien. Il se demande si l'on ira au bout des choses lors du mandat 2026-2032 en faisant en sorte que ces audits servent à quelque chose.

Monsieur Arnaud SIGU rassure Monsieur Philippe BORIES et lui indique que l'audit a été lancé. Il était à la Commission Enfance et jeunesse et en avait parlé. L'audit a été effectué et ce ne sera pas pour rien parce que des choses sont à améliorer sur les écoles au niveau structurel et énergie et cela sera suivi d'effet.

Résultat du vote : 3 contre

Abstentions	0
Pour	26
Contre	3

2026-20-04-30	Vote des taux pour l'année 2026
---------------	---------------------------------

Monsieur Philippe BORIES indique que c'est une bonne chose que les taux ne bougent pas, surtout en début de mandat, car dans beaucoup de communes, le début de mandat est l'occasion de faire augmenter ces taux, ce qui était une pratique avant-guerre, mais qui ne l'est plus à partir de cette année. Dans le contexte actuel d'inflation et de situation plus précaire d'un nombre significatif de personnes, il estime qu'il est intéressant de ne pas se lancer dans des augmentations de ce type au même titre que les tarifs des services publics.

Résultat du vote : Unanimité

Abstentions	0
Pour	29
Contre	0

2026-20-04-31	Prise en charge des frais pour le congrès des maires
---------------	--

Monsieur Carlos BICO précise que le Congrès des Maires aura lieu les 24, 25 et 26 novembre 2026 à Paris.

Monsieur Adrien CRASSAC indique que son groupe votera pour cette délibération si Monsieur Arnaud SIGU s'engage à faire un compte rendu au Conseil municipal au retour de ce congrès.

Séance du 20 avril 2026

Monsieur Philippe BORIES souhaite que soit ajoutée la phrase suivante à la délibération : « Un compte rendu de leur participation au Congrès des Maires sera réalisé au sein du Conseil municipal ». Il considère que rien ne s'oppose à ce que cela puisse être ajouté. C'est une proposition d'écriture de manière à ce que ce soit clair pour tout le monde.

Monsieur Carlos BICO mentionne que Monsieur Philippe BORIES peut participer au Congrès des Maires en tant qu'élu.

Monsieur Philippe BORIES souligne qu'il n'est pas maire.

Monsieur Carlos BICO indique qu'il est écrit dans la délibération « les conseillers municipaux », Monsieur Philippe BORIES peut donc s'inscrire.

Monsieur Arnaud SIGU rappelle que Monsieur Philippe BORIES avait posé la même question l'année dernière et qu'un retour avait été effectué.

Monsieur Philippe BORIES précise qu'il n'avait pas été spontané.

Monsieur Arnaud SIGU indique qu'un retour avait été effectué, notamment en commission, parce que le Congrès des Maires se passe par secteur. Il ajoute qu'il en sera de même cette année et qu'il n'est pas nécessaire de marquer quoi que ce soit. Un compte rendu sera effectué, notamment sur les informations légales et les projets qui peuvent être construits au niveau du Congrès des Maires.

Résultat du vote : Unanimité

Abstentions	0
Pour	29
Contre	0

2026-20-04-32	Attribution d'une subvention au Comité du Bassin de l'Emploi (CBE) Nord 31
---------------	--

Résultat du vote : Unanimité

Abstentions	0
Pour	29
Contre	0

2026-20-04-33	Attribution d'une subvention à l'association "Société des Meilleurs Ouvriers de France – Haute-Garonne" au titre de la participation d'un administré au concours "Un des Meilleurs Apprentis de France 2026"
---------------	--

Monsieur Adrien CRASSAC souhaite encourager Monsieur Hugo GARRIGUES et votera évidemment l'engagement de la Commune. Il ajoute que c'est une fierté d'avoir un hypothétique futur Meilleur ouvrier de France sur la Commune. Il espère que ce sera une source d'inspiration pour d'autres jeunes Bruguiéroises et Bruguiérois.

Monsieur Arnaud SIGU rappelle que la Commune avait participé l'an dernier. Il pense que la personne de Bruguières avait eu le concours. Il souhaite bon courage à Monsieur Hugo GARRIGUES.

Résultat du vote : Unanimité

Abstentions	0
-------------	---

Séance du 20 avril 2026



Pour	29
Contre	0

2026-20-04-34	Création d'un emploi et modification du tableau des emplois
---------------	---

Résultat du vote : Unanimité

Abstentions	0
Pour	29
Contre	0

Séance du 20 avril 2026



QUESTIONS ORALES

1- Carte scolaire –rentrée 2026

Quelles sont les prévisions en termes d'effectifs des élèves dans les écoles de la Commune ? Y a-t-il des mesures d'ouverture ou de fermetures de postes d'enseignants ?

Comme vous le savez, c'est l'Éducation nationale qui est compétente pour valider l'ouverture ou la fermeture d'une classe.

À ce jour, nous avons :

- 143 inscrits sur les Mésanges (soit 6 classes/9)
- 249 sur les Bruyères (-3) (10/13 classes)
- 224 aux 4 Saisons (-18) (10/11) dont :
 - o 79 en maternelle (-10)
 - o 145 en élémentaire (-8)

Pour rappel, en 2025, une classe provisoire avait été ouverte en raison d'un nombre important d'inscrits sur les petites sections aux 4 Saisons.

Eléonore BARTHE, adjointe de secteur, est en contact permanent avec l'Inspectrice de l'Éducation nationale pour suivre l'évolution et défendre les intérêts de Bruguières.

Monsieur Arnaud SIGU rappelle que les inscriptions sont toujours en cours et sont donc réactualisées. Un point sera fait en juin à la dernière réunion.

Monsieur Philippe BORIES demande si les opérations de carte scolaire au niveau de l'Inspection académique ont eu lieu pour les mois de février et mars.

Monsieur Arnaud SIGU répond qu'une première réunion a eu lieu.

Monsieur Philippe BORIES en conclut que des premières décisions ont été validées par le CDEN, l'instance départementale qui valide les choses. Il demande si une mesure a été prise.

Monsieur Arnaud SIGU répond que non.

Monsieur Philippe BORIES a cru voir qu'il y avait une création d'un dispositif d'unité localisée d'inclusion scolaire. Il a lu cela dans les documents syndicaux des enseignants, car il a eu l'occasion de recevoir ces informations. Il souligne qu'il est intéressant d'avoir un dispositif ULIS.

Monsieur Arnaud SIGU indique que l'ouverture de la classe ULIS n'a pas été validée pour cette année. C'est à travailler avec la Commune, une fois que les travaux seront faits.

Séance du 20 avril 2026



2 – Commission communale des impôts directs

Cette commission communale doit être mise en place en ce début de mandat. À l'image de certaines communes, dont celle de Toulouse, nous proposons de lancer un appel à candidatures afin de constituer le potentiel de candidats à proposer au Directeur régional des finances publiques. Une méthode nouvelle pour notre Commune afin de renouveler les commissaires participant à cette commission communale, qu'en pensez-vous ?

En effet, nous avons reçu le courrier du Directeur régional des finances publiques qui demande la création de cette commission. Elle sera inscrite à l'ordre du jour du prochain Conseil municipal du 18 mai.

Il est en effet prévu de lancer un appel à candidatures à destination de la population qui souhaiterait être mobilisée sur cette commission. L'appel à candidatures se tiendra du 27 avril au 8 mai.

Pour rappel, les personnes doivent remplir certaines conditions, à savoir :

- Être âgés d'au moins 18 ans
- Être de nationalité française ou ressortissant d'un État membre de l'Union Européenne
- Jouir de leurs droits civils
- Être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune (taxe foncière, taxe d'habitation sur les résidences secondaires ou cotisation foncière des entreprises)
- Être familiarisés avec les circonstances locales
- Posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission

Fin de la séance à 19 h 30.

Voté lors de la séance du 18 mai 2026

Nombre de membres en exercice : 29
 Nombre de membres présents : 26
 Ont donné pouvoir : 3
 Excusé : 0
 Date de convocation : 12 mai 2026

Présents : Eléonore BARTHE, Bruno BEHEREGARAY, Carlos BICO, Philippe BORIES, Pascale BOUSQUET, Sybille CAZAUX, François CHABAUD, Adrien CRASSAC, Mylène DAZET PLANTADE, Joëlle DOLIQUE, Raphaël DUMAS, Sandrine ESTAMPES, Florent EVEILLARD, Hervé FOURNET FAYAS, Laurent GUERRE, Laurent GONÇALVES, Marie Sophie JANNO, Stéphanie LAGORIO, Magali RIVALS MARTIN, Bruno MAURY, Karine RAU, Alain ROUX, Géraldine RUSCASSIER, Bruno SERRA, Arnaud SIGU, Nathalie VELOUPOULE

Pouvoirs : Jean Luc CHABOSI à Arnaud SIGU, Marlène JAMIN à Pascale BOUSQUET, Constance PERNEY à Adrien CRASSAC

Résultat du vote : Unanimité

Abstentions	0
Pour	29
Contre	0

Séance du 20 avril 2026

